



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 13.2020

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	27	
Qui ont pris part à la délibération :	22	Pour : 22 Contre : 0

*Date de la convocation :* 3 février 2020

L'an deux mille vingt et le dix février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. IGUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES.

**Pouvoirs :** Mme LABORDE à M. MANERO. M. THOMAS à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

**Absents excusés :** MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes LABORDE. FOISSAC. OVADIA. ESTAUN. VERNIER.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : CONVENTION DE PORTAGE POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SECTION AH n° 506 - 16 ROUTE DE FRONTON : AVENANT DE TRANSFERT A TOULOUSE METROPOLE**

**Exposé :**

L'EPFL du Grand Toulouse a acquis, pour le compte de la commune d'Aucamville, la parcelle cadastrée AH 506 située 16 route de Fronton, à Aucamville. Cette acquisition est intervenue le 26 janvier 2016 au prix de 375 000 € HT.

Pour ce faire, une convention de portage n° 15-001 a été signée entre l'EPFL du Grand Toulouse et la commune d'Aucamville le 22 février 2016.

L'Organisme Foncier Solidaire (OFS), Occitalys, a été créé par le Groupe Les Chalets et par la Fédération nationale des coopératives HLM en 2018 pour réaliser le dispositif de « Bail Réel Solidaire » qui dissocie la propriété du bâti et celle du foncier.

Le « BRS » permet de faciliter l'accès social à la propriété à des ménages sous plafonds de ressources PSLA, notamment dans les quartiers où le prix du foncier est élevé, de garantir la pérennité de la vocation sociale du bien grâce à des clauses anti spéculatives et de décompter les logements ainsi réalisés dans l'inventaire SRU.

La Société Anonyme Les Chalets doit réaliser une opération immobilière portant sur un bail réel solidaire, qui sera la première opération de ce type réalisée sur la commune d'Aucamville. Cette opération est située dans le périmètre du projet d'aménagement « cœur de ville » de la commune. Il portera sur la création de logements sur un terrain situé 14/16 route de Fronton, constitué des parcelles cadastrées AH 506 et AH 57 et 58, appartenant respectivement à l'EPFL du Grand Toulouse et à la commune d'Aucamville.

L'opération est située dans la zone d'influence des transports en commun existants et programmés à l'horizon 2020. Le tracé du Lineo 10, en projet, vient à l'alignement du projet. Le taux SRU de la commune était de 13.30 % au dernier inventaire SRU, daté du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce projet est également situé hors ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et hors QPV (Quartier Politique de la Ville). Cette opération respecte la répartition 50 % Toulouse et 50 % hors Toulouse, conformément aux objectifs de production de logement social issus du PLUi-H.

Compte tenu de ces éléments et afin d'inscrire cette opération immobilière dans le cadre de la Stratégie Foncière Habitat de la collectivité, il convient que Toulouse Métropole se porte acquéreur de la parcelle AH 506 et, pour ce faire, se substitue à la commune d'Aucamville dans le cadre du portage de ce terrain par l'EPFL du Grand Toulouse. A cet effet, il est proposé d'approuver l'avenant de transfert de la convention de portage de ce terrain bâti.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu la convention de portage initiale,

Vu la délibération de Toulouse Métropole concernant la Stratégie Foncière Habitat n° DEL-18-0427 en date du 28 juin 2018,

Vu l'avenant de transfert,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : d'approuver les termes de l'avenant de transfert de la convention de portage avec l'EPFL, de la commune d'Aucamville à Toulouse Métropole, concernant la parcelle cadastrée AH 506 située 16 route de Fronton à Aucamville, d'une superficie globale de 1 226m<sup>2</sup>.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous actes subséquents.

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20200210-10022020\_13B-DE  
Reçu le 21/02/2020  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
21/02/2020

*Document signé électroniquement*



**AUCAMVILLE**